

Midi-Pyrénées est constituée d'un ensemble de territoires liés entre eux par leur proximité, leur histoire commune et, dans un monde sans cesse en mouvement, leur fonctionnement. Mieux connaître l'organisation de cet ensemble de territoires est plus que jamais une nécessité pour les acteurs publics. Il s'agit d'éclairer les décisions à prendre en matière d'aménagement, d'équipements et de services à la population. Cette connaissance est d'autant plus nécessaire dans une région comme Midi-Pyrénées qu'elle se caractérise par un fort dynamisme économique et démographique, mais aussi par son étendue et le grand nombre de ses espaces de vie quotidienne.

Depuis plusieurs années, la Région Midi-Pyrénées a mis en place une politique d'accompagnement des territoires (Pays, parcs naturels régionaux, communautés de communes ou d'agglomération, pôles touristiques...). Cette politique s'inscrit naturellement dans les différents contrats de plan État-Région (2000-2006 d'abord, 2014-2020 aujourd'hui) ou encore dans le contrat de projets 2007-2013. Ces politiques ont pour objectif de contribuer au développement équilibré du territoire par le soutien aux grands équipements structurants, aux services essentiels à la population, à l'habitat et au cadre de vie.

C'est dans ce contexte que la Région et l'Insee Midi-Pyrénées se sont associés pour analyser l'organisation territoriale en privilégiant une première approche axée autour de deux composantes essentielles de la vie des habitants : l'accès aux emplois d'une part et aux équipements et services d'autre part. L'étude présentée ici repose donc sur le croisement de deux zonages, dits d'étude par opposition aux zonages administratifs, et redéfinis récemment : les zones d'emploi et les bassins de vie.

Les seize zones d'emploi de Midi-Pyrénées sont les territoires dans lesquels la plupart des actifs résident et travaillent : à partir des déplacements domicile-travail, elles sont définies chacune autour d'une unité urbaine qualifiée de pôle d'emploi. **Le bassin de vie** se définit de son côté comme le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Les bassins de vie midi-pyrénéens sont construits autour de 127 villes ou bourgs ruraux qui constituent autant de pôles de services. Croiser ces deux zonages, en enrichissant l'observation par le positionnement d'autres territoires d'administration et de projet, comme les communautés de communes, les pays ou encore ceux des schémas de cohérence territoriale (SCoT), constitue l'originalité de ce dossier.

La publication se présente sous la forme de seize fiches illustrées et commentées, une par zone d'emploi, précédées d'une synthèse. Pour chaque zone d'emploi, l'étude décrit notamment son organisation en bassins de vie et son fonctionnement en termes d'emploi et d'accessibilité aux équipements et services.

Au moment où s'engagent les grandes réformes territoriales (émergence des pôles métropolitains, des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, fusion des groupements de communes à fiscalité propre...) et où se mettent en place des politiques publiques visant à réduire les inégalités en matière d'accessibilité aux équipements et aux services, nous espérons que cet ouvrage apportera un éclairage précieux dans la connaissance que les décideurs publics ont de leurs territoires.

Martin MALVY
Ancien ministre
Président de la Région Midi-Pyrénées

Jean-Philippe GROUTHIER
Directeur régional
de l'Insee Midi-Pyrénées